

RÈGLEMENTS – Pool de hockey de série de fin de saison de hockey au profit de la Fondation Eulalie-Durocher

1. Le pool de hockey de séries de fin de saison de la Ligue nationale de hockey de la Fondation Eulalie-Durocher est organisé par la Fondation Eulalie-Durocher et se déroulera du 17 juillet à la fin des séries (au maximum le 4 octobre 2020).

2. Pour participer au pool, la personne devra s'inscrire :

- sur le site de poolexpert.com : <https://www.poolexpert.com/fr/home.aspx?nr=1&pid=FED>

- sur le site de la Fondation Eulalie-Durocher (www.fondation.cdsl.qc.ca)

3. En s'inscrivant, les participants s'engagent au respect des conditions d'utilisation (www.poolexpert.com/fr/terms.aspx) et de la politique de confidentialité (<https://www.poolexpert.com/fr/privacy.aspx>) auxquels le site de PoolExpert est assujéti et acceptent les conditions et les modalités qui y sont énoncées. En s'inscrivant à cette initiative, les participants dégagent les organisateurs de toute responsabilité quant à tout dommage ou perte pouvant découler de l'accès ou de l'inscription à cette plateforme de tiers ainsi que de l'utilisation de cette dernière.

4. La Fondation remettra trois prix aux participants s'étant les mieux classés à la fin des séries de fins de saison 2020 :

1^{er} prix : jersey signé par l'équipe 2019-2020 du Canadien de Montréal

2^e prix : une place pour un enfant âgé de 7 à 14 ans à l'École de hockey des Canadiens au Complexe sportif Bell de Brossard pour l'été 2021. <https://www.nhl.com/fr/canadiens/community/ecole>

3^e prix : un repas complet pour 4 personnes de La Cage Chez Vous

Un 4^e prix sera remis exclusivement à l'élève fréquentant le Collège Durocher Saint-Lambert ayant amassé le plus de fonds pour la Fondation Eulalie-Durocher :

2 billets de hockey pour la prochaine saison des Canadiens de Montréal

5. L'inscription au pool débutera le 17 juillet 2020.

6. La participation au pool s'adresse à toutes les personnes âgées de 13 ans et plus, résidant au Québec, à l'exception des employés de la Fondation Eulalie-Durocher et des personnes domiciliées avec eux.

7. Les personnes gagnantes doivent être jointes **entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 octobre 2020**. Les personnes gagnantes auront jusqu'au 1^{er} novembre 2020 à 17 h pour réclamer leur prix. Dans le cas où une personne gagnante ne peut être jointe à l'intérieur de l'intervalle qui précède, les organisateurs auront l'entière discrétion de choisir un autre gagnant selon le classement obtenu lors de la compétition.

8. Les personnes gagnantes s'engagent, préalablement à l'obtention de son prix, à signer une formule de déclaration d'admissibilité et décharge pour prix à cet effet.

9. Les noms des gagnants seront affichés sur le site de la Fondation à la fin des séries, au plus tard le 4 octobre 2020. (www.fondation.cdsl.qc.ca)

10. Ces présents règlements seront disponibles dès le début des inscriptions au pool de hockey (17 juillet 2020) sur le site Internet de la Fondation Eulalie-Durocher (www.fondation.cdsl.qc.ca)

11. Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement. Il ne pourra en aucun cas être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix, ni échangé, en tout ou en partie, contre sa valeur en argent.

12. En cas d'annulation ou d'interruption des séries de fin de saison par la Ligue nationale de hockey (LNH), la Fondation Eulalie-Durocher ne peut être tenue responsable des changements du calendrier qui sont hors de son contrôle. Le pool se terminera donc à l'annonce de l'annulation ou de l'interruption par la Ligue nationale de hockey (LNH), et les gagnants seront identifiés le jour de l'annonce faite par la Ligue nationale de hockey (LNH) selon le classement qui sera alors d'actualité. La Fondation Eulalie-Durocher n'aura pas à rembourser les dons reçus et se dégage de toute responsabilité quant à toute demande, réclame ou poursuite, notamment, mais sans s'y limiter pour tout dommage.